



Déclaration Liminaire au CSA de l'Administration Pénitentiaire du 06 mars 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Voici bientôt 15 jours, notre ministre annonçait en grande pompe à l'ENAP dans le cadre de l'intronisation de la 215ème promotion d'élève surveillants et en présence des organisations professionnelles représentatives, une réforme d'envergure pour reconnaître le métier du personnel de surveillance et son attractivité.

Une annonce qui correspond aux attentes de **la CGT Pénitentiaire**. Celle du passage du recrutement à la catégorie B.

Catégorie B que porte **la CGT Pénitentiaire** depuis plus de 20 ans. En 2002, elle avait déjà compris que notre métier était « différent ». Pourquoi différent ? Nous considérons que notre métier ne se contente pas de faire figure de simples porte-clefs, en déplaise à certains, nous avons toujours cru et cela se confirme aujourd'hui, que notre métier devait évoluer. Vous l'avez enfin compris, après 20 ans de combat Cgétiste.

Cette lutte, basée sur des orientations longtemps jugées utopistes et déconnectées de la réalité s'est toujours nourrie du fait que :

- les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire font un métier atypique et multifonctions ;
- les risques encourus sont quotidiens parce que nous exerçons avec une population pénale difficile car enfermée et contrainte ;
- la garde et la sécurité au sein de nos établissements, c'est protéger la société ;
- la prévention de la récidive en accompagnant le parcours de peine, c'est protéger la société.

OUI, **la CGT Pénitentiaire** avait raison. Le passage en catégorie B était essentiel pour garantir une attractivité et une reconnaissance de notre métier ;

OUI, en passant en catégorie B, avec une grille indiciaire significative, les postulants seront plus nombreux ;

Mais voilà, après les annonces du GDS, qu'en est-il ?

Les seuls sujets qui nous sont communiqués à ce jour, et dont vous vous faites les pourvoyeurs en termes d'attractivité, ce sont la réserve pénitentiaire et la contractualisation. Une parité Police affichée qui vous arrange mais qui nous dérange tant elle est limitative ou restrictive.....

Vous l'aurez compris, **la CGT Pénitentiaire** s'agace. Rien ne transpire depuis cette annonce sur le passage en catégorie B et en catégorie A.

Oui, on nous annonce une réforme d'envergure pour le CEA mais dans le « pot », d'où l'ordre du jour d'aujourd'hui, la loi de programmation indique, la contractualisation de la profession, la réserve pénitentiaire et en guise de sécurité les caméras individuelles.

Mais quel est donc ce sens des priorités ?

Notre profession doit et se doit de rester un métier spécifique.

Aujourd'hui, avec vos projections, **la CGT Pénitentiaire** est plus qu'inquiète.

→ La réserve pénitentiaire ne peut et ne doit pas être une variable d'ajustement des effectifs. On parle de métier difficile pour le CEA. C'est quasiment une remise en cause de la catégorie active. En ouvrant cette possibilité à tous les corps, c'est la porte ouverte à la précarité et l'ouverture d'emplois statutaires ;

→ La contractualisation, entre les missions et les vacances de postes prévues par l'administration, il y a de quoi s'interroger ; il y a fort à parier que les déceptions seront grandes. Des réorganisations de service et de plannings seront incontournables avec ce choix de surveillants-adjoints ;

→ **La CGT Pénitentiaire** s'est battue pour mettre fin à au distinguo de surveillant et brigadier car ces agents exerçaient les mêmes fonctions. Avec le projet de contractualisation, c'est forcément un recul, un aveu de faiblesse et une hérésie pour le statut d'emploi.

Forcément, avec toutes ces interrogations, **la CGT Pénitentiaire** souhaite avancer mais pas à n'importe quel prix.

Est-ce que le silence sur cette réforme d'envergure cache un loup ?

L'attente des personnels est forte sur les terrains et le mutisme autour des vrais sujets depuis cette annonce d'envergure ne rassurent personne. Vous créez une rupture d'égalité dans le cadre du dialogue social et c'est inacceptable au lendemain de récentes élections professionnelles qui vous imposent à minima une transparence des informations avec l'ensemble des organisations professionnelles.

Du coup, permettez-moi de vous demander, envisagez-vous de travailler avec l'ensemble des organisations professionnelles représentatives ou y-a-t-il une exclusivité sur les informations à transmettre ?

La CGT Pénitentiaire ne se laissera pas bernier.

Elle exige aujourd'hui des documents de travail sur ce qui est prévu ou engagé car les effets d'annonces d'hier apparaissent aujourd'hui comme une bouteille lancée à la mer sans connaître forcément l'issue.

Merci de votre écoute et en espérant que cette déclaration ne reste pas vaine ou noyée dans la masse une fois de plus.

Montreuil, le 06 mars 2023